

# Feuille de route 2025-2026 du SPREC

SPREC - Janvier 2025

## Préambule

La filière du réemploi des matériaux de construction connaît un essor grandissant, porté par des évolutions réglementaires et une prise de conscience croissante des acteurs du secteur. Mais le chemin est encore long : aujourd’hui, le réemploi ne représente qu’1 % des 46 millions de tonnes de déchets du bâtiment produits chaque année en France. [Source : Bâtimétiers n°76 - septembre 2024]

Une analyse de la situation actuelle du syndicat a mis en lumière les défis que nous devons relever pour assurer à la fois **notre pérennité et la défense des intérêts de l’ensemble des acteurs de la filière.**

Dans le cadre de **son engagement pour structurer et accélérer le développement du réemploi des matériaux de construction**, le SPREC - Syndicat pour le Réemploi dans la Construction définit une feuille de route ambitieuse pour 2025-2026. Cette stratégie repose sur **trois missions majeures**, chacune déclinée en axes stratégiques, en objectifs et en actions issues du plan d’action du syndicat.

## Les missions du SPREC.

- 1. Représenter les acteurs de la filière dans le débat public.**
- 2. Soutenir le développement des pratiques de réemploi de matériaux de construction en France et en Europe.**
- 3. Fédérer et mobiliser la filière professionnelle du réemploi des matériaux dans le bâtiment.**

### 1. Représenter les acteurs de la filière dans le débat public.

- **Représenter** les acteurs du réemploi auprès des institutions.
- **Plaidoyer** pour influencer les réglementations et politiques publiques.
- **Développer** des relations avec les pouvoirs publics et collaborer avec les autres instances professionnelles.

Pour atteindre ces trois axes stratégiques, le SPREC s’implique activement **aux échelles nationale et européenne** dans les **consultations publiques, comités et groupes de travail** liés à la transition écologique et à l’économie circulaire dans le bâtiment.

Il s’engage à **défendre les intérêts** de l’ensemble des acteurs du réemploi et à **proposer des évolutions réglementaires** favorisant la structuration de la filière réemploi.

La mobilisation des membres adhérents et des partenaires nationaux et européens sera un levier essentiel pour garantir des contributions collectives et coordonnées.

Cela passera par **la publication et la diffusion des positions du SPREC** sur les sujets identifiés prioritaires grâce à un travail de veille réglementaire. Ces actions seront soutenues par **un comité de pilotage “Réemploi et politiques publiques”** chargé de structurer et de planifier les actions du syndicat.

## 2. Soutenir le développement des pratiques de réemploi de matériaux de construction en France et en Europe.

- **Accompagner et soutenir** les acteurs dans leurs pratiques.
- **Contribuer à l'élaboration de standards et de processus communs** en vue de lever les freins au développement du réemploi.

Le SPREC ambitionne de structurer et de renforcer les pratiques de réemploi des matériaux de construction en France et en Europe en **soutenant activement les acteurs de la filière et en travaillant à la définition de standards et de méthodologies communes.**

Le syndicat propose **des temps d'échanges sous forme de webinaires et de retours d'expérience (REX)** destinés à ses adhérents, afin de **diffuser les informations et de mettre en lien** les différentes parties prenantes. Ces initiatives facilitent l'interconnexion, participent à la montée en compétences des professionnels et apportent des ressources et des solutions adaptées aux défis du réemploi.

Le développement de la filière réemploi à grande échelle repose sur une **structuration technique, économique et réglementaire de la filière** afin entre autres d'encadrer l'utilisation des matériaux réemployés, de faciliter leur mise en œuvre, de répondre aux enjeux de traçabilités, etc.

Dans cette perspective, le **SPREC organise des groupes de travail** favorisant une réflexion collective. Les conclusions issues de ces échanges serviront de base à **l'élaboration de standards et de processus.**

Le Syndicat sera également **partenaire** des initiatives et des projets **soutenant l'intégration du réemploi dans les labellisations.**

## 3. Fédérer et mobiliser la filière du réemploi des matériaux dans le bâtiment auprès des professionnels.

- **Développer** le réseau du SPREC et créer des synergies entre les acteurs.
- **Animer** le réseau du SPREC : Adhérents, réseaux professionnels et structures collaborantes.
- **Communiquer et sensibiliser** aux pratiques de réemploi.

Pour accompagner la transition vers une économie circulaire et encourager l'adoption du réemploi à grande échelle, le syndicat déploie une **dynamique de mise en réseau, d'animation et de communication** visant à fédérer l'ensemble des acteurs concernés.

Afin de favoriser ces synergies, le syndicat s'emploie à **développer son réseau, à créer des passerelles** entre les professionnels et à **animer une communauté engagée.** Le syndicat **organise régulièrement des événements et rencontres en France**, offrant des espaces d'échanges et de collaborations entre les différents acteurs.

Il s'investit également dans **la promotion des initiatives menées sur le territoire, en recensant et diffusant les actions et les projets qui participent à la visibilité et à la reconnaissance de la filière réemploi.**

## Conclusion

**La feuille de route 2025-2026 du SPREC vise à renforcer l'influence du syndicat, structurer la filière et accélérer la transition du secteur du bâtiment vers un modèle bas carbone plus soutenable.**

Grâce à des actions ciblées et concrètes, le syndicat entend **consolider son rôle de fédérateur, influencer les décisions réglementaires et faire du réemploi une pratique courante et économiquement viable**.

SPREC - Janvier 2025

## 2025 / 2026 Missions

Le Syndicat représente les acteurs professionnels de la filière dans le débat public.

### Axes stratégiques

Représenter.

Plaidoyer.

Développer des relations avec les pouvoirs publics et collaborations avec les autres instances professionnelles.

### Objectifs spécifiques

Participer activement aux consultations publiques, aux comités et aux groupes de travail.

Influencer et participer au développement d'une réglementation en faveur du réemploi.

Rédaction et publication de manifestes et de prises de position.

Déployer une stratégie de communication et de diffusion en collaboration avec un ou plusieurs médias.

Effectuer une veille réglementaire pour identifier les sujets d'actualité et les priorités.

Création d'un comité de pilotage sur le thème 'Réemploi et politiques publiques'.

Établir des alliances stratégiques avec d'autres syndicats ou fédérations.

Établir des alliances avec des parlementaires, députés et sénateurs afin de porter des propositions concrètes, notamment des propositions de loi.

Créer des synergies avec les acteurs du réemploi à l'échelle européenne.

Le Syndicat soutient le développement des pratiques de réemploi des matériaux de construction en France et en Europe.

Accompagner et soutenir les acteurs dans leurs pratiques.

Identifier les besoins et attentes des adhérents.

Défendre la pérennité des modèles économiques du réemploi.

Faciliter les connexions et mettre en relation.

Organiser des retours d'expérience (REX), des sessions d'information et des webinaires.

Contribuer à l'élaboration de standards et de processus communs en vue de lever les freins au développement du réemploi.

Animer et organiser des groupes de travail.

Soutenir l'intégration du réemploi dans les démarches de labellisation.

Le Syndicat fédère et mobilise la filière du réemploi des matériaux dans le Bâtiment auprès des professionnels.

Développer le réseau du SPREC et créer des synergies entre les acteurs.

Élargir le réseau d'adhérents et de partenaires.

Renforcer l'attractivité du SPREC.

Animer le réseau du SPREC : Adhérents actifs et partenaires et réseau professionnel.

Organiser des événements pour rassembler les adhérents.

Organiser un événement professionnel.

Encourager les synergies entre les adhérents.

Communiquer et sensibiliser aux pratiques de réemploi.

Recenser et promouvoir les actions et projets régionaux.

Diffuser des campagnes de sensibilisation auprès des professionnels.

Accroître la visibilité de nos adhérents.

Collecter et analyser les données de la filière du réemploi.